

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« ZERO PHYTO »**  
**- DEMANDE DE**  
**SUBVENTION**  
**POUR**  
**L'ACQUISITION**  
**D'UNE**  
**DESHERBEUSE**  
**MECANIQUE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **24 FEV. 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-46

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,  
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,  
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,  
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :** Mme RUIZ Patricia,

**Secrétaire :** Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif  
zéro phyto », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les  
Organismes Nuisibles (FREDON) Occitanie :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides au **niveau de la « 3<sup>ème</sup> Grenouille »** (Zéro phyto dans les cimetières et les espaces sportifs), adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Objectif zéro phyto ».

Cet engagement sera dans la continuité des actions lancées par la Ville :

- 2009 : Mise en place d'un plan de désherbage
- Depuis 2012 : Entretien des espaces verts en zéro phyto et organisation annuelle d'une semaine du développement durable.
- Depuis 2019 : Labellisation du camping municipal « Engagé zéro phyto »
- 100 000€ d'investissement matériel en 8 ans et 15 agents formés
- Encouragement vers une agriculture respectueuse de l'environnement.

Cet engagement nécessitera en 2020 de nouveaux investissements en matériel et en formation pour assurer dans la durée l'entretien sans produit phytosanitaire des espaces sportifs.

Le coût d'investissement est estimé à 8 700 € H.T.

Cette opération peut prétendre à une participation de la Région dans le cadre de l'appel à projets régional « O phyto ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une réponse à cet appel à projet pour solliciter la Région afin d'obtenir une subvention sur l'achat d'une désherbeuse mécanique.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.		%
Achat de la désherbeuse : 7 500 €	Région Occitanie :	6 960 €	80%
	Ville de Castelnaudary	1 740 €	20%
Actions de formation Communication : 1 200 €			
TOTAL = 8 700 € HT	TOTAL	8 700 €	100%

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'engagement en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,

**APPROUVE** le cahier des charges de la charte « niveau 3<sup>ème</sup> Grenouille »,

**SOLLICITE** le renouvellement de l'adhésion à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région via l'appel à projets régional « O Phyto ».

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

